
**AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS DE CLASSE NORMALE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée ;
Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statut particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n°2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers ;

Un concours externe sur titres, branche « gestion administrative générale », pour l'accès au grade d'adjoint des cadres hospitaliers de classe normale est organisé au titre de l'année 2021, à l'EHPAD de Hérisson (03190), en vue de pourvoir un poste sur cet établissement. Il est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV ou d'une qualification équivalente.

Les candidats doivent en outre remplir les conditions nécessaires à toute intégration dans la fonction publique hospitalière :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 de son casier judiciaire qui soient incompatibles avec l'exercice des fonctions concernées
- Etre apte physiquement à l'exercice des fonctions concernées
- Etre en position régulière vis-à-vis du service national

Les personnes intéressées par ce concours et remplissant les conditions ci-dessus doivent adresser leur dossier d'inscription **au plus tard le 31 août 2021**, le cachet de la poste faisant foi à :

EHPAD de Hérisson
A l'attention de Mme BALLOFFY
2 rue des Cueils
03190 HERISSON

Le dossier de candidature doit contenir :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- Un curriculum vitae détaillé sur papier libre, accompagné des attestations d'emploi le cas échéant
- Les titres de formation, certification ou équivalence dont le candidat est titulaire
- Une copie de la carte d'identité ou du livret de famille
- Une pièce attestant de la position régulière du candidat vis-à-vis du service national
- Un état des services publics effectués et les fiches de postes occupés
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2)

Le concours aura lieu au cours **du mois d'octobre 2021** (sous réserve). Il se compose d'une phase d'admissibilité (examen du dossier par le jury) puis d'une épreuve d'admission (entretien à caractère professionnel avec le jury de 45 minutes, coefficient 4). L'épreuve d'admission se déroule ainsi : 15 minutes de préparation à la question de mise en situation ; 5 minutes de présentation par le candidat de son parcours et projet professionnel ; puis 25 minutes d'échange portant sur la présentation du candidat et la question de mise en situation.

Le programme sur lequel porte la question de mise en situation est annexé à l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers.

*A Hérisson
le 09/07/21*